

Petro-Canada garantit la confidentialité des prix et autres données commerciales présentées dans les offres. Le fait de divulguer quelque détail que ce soit des offres violerait cet engagement et entraverait sérieusement le processus de présentation des offres.

6. Non.

#### LA BANQUE DU CANADA

#### Question n° 37—M. Beatty:

1. La Banque du Canada est-elle exemptée de certaines lois régissant les emprunteurs éventuels et, le cas échéant, quelle est la liste complète de ces exemptions?

2. Le gouvernement sait-il que l'ancien président de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, M. Henry Knowles, aurait déclaré *a*) que les courtiers qui transigent des titres de créance du gouvernement ne devraient pas être exemptés de l'enregistrement, *b*) qu'il faudrait entreprendre une étude pour déterminer si la Banque du Canada devrait continuer d'être exemptée d'enregistrer des prospectus et, le cas échéant, si le gouvernement donnait suite à ces suggestions, quelles en seraient les répercussions?

**L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)):** 1. Les lois provinciales relatives aux valeurs mobilières ne mentionnent nullement la Banque du Canada. Comme cette dernière ne lance pas d'émissions publiques pour ses propres emprunts ou son capital-actions, ni ne vend directement au public des titres de créance du gouvernement, ses activités ne sont pas régies en vertu des lois provinciales relatives aux valeurs mobilières.

2. Le gouvernement est au courant des déclarations faites par M. Henry Knowles selon lesquelles les courtiers qui transigent des titres de créance du gouvernement ne devraient pas être exemptés de l'enregistrement et qu'une étude devrait être entreprise pour déterminer si la Banque du Canada devrait continuer d'être exemptée d'enregistrer des prospectus. Le gouvernement fédéral n'a pas entrepris d'étude pour déterminer les effets des dispositions visant l'enregistrement des courtiers qui transigent des titres de créance du gouvernement ou de l'obligation de déposer des prospectus lors de l'émission de titres de créance du gouvernement.

#### LES ÉTUDES SUR LES SOLUTIONS DE RECHANGE À LA GRÈVE

#### Question n° 54—M. Howie:

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1977, le ministère du Travail a-t-il effectué des études sur des moyens de pression autres que la grève?

**M. Normand Lapointe (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Non. Bien que le ministère du Travail n'ait pas étudié les solutions de rechange à la grève au cours de la période en question, il s'est cependant efforcé de réduire au minimum le nombre et la durée des arrêts de travail en mettant à la disposition des parties des conciliateurs et médiateurs chevronnés et en mettant sur pied des commissions d'enquête, le cas échéant. En outre, on a utilisé, dans certains cas et avec l'accord des parties, des méthodes innovatrices de règlement des différends, comme la formule «med-arb» (synthèse de la médiation et de l'arbitrage), de façon à éviter des arrêts de travail.

#### Questions au Feuilleton

#### LES TRAVAILLEURS SUR PLACE DE CONSOMMATION ET CORPORATIONS

#### Question n° 58—M. Howie:

Combien de travailleurs sur place le ministère de la Consommation et des Corporations emploie-t-il au Nouveau-Brunswick?

**L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations):** Vingt-six (y compris les inspecteurs, les officiers et les employés de soutien administratif).

#### LES EMPLOYÉS AFFECTÉS AUX RELATIONS PUBLIQUES À TRAVAIL CANADA

#### Question n° 88—M. Howie:

Combien de personnes affectées aux relations publiques, aux relations avec les médias ou à la publicité le ministère du Travail emploie-t-il?

**M. Normand Lapointe (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Quatorze.

#### LE VOYAGE DU PREMIER MINISTRE À NEW YORK

#### Question n° 103—M. Stevens:

Le premier ministre s'est-il rendu à New York en mars 1981 et, le cas échéant, quels ont été le coût total du voyage et le pourcentage payé par les contribuables?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Le premier ministre ne s'est pas rendu à New York en mars 1981.

#### LE PROGRAMME D'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL SIMULÉE

#### Question n° 118—M. Stewart:

Existe-t-il un programme d'expérience de travail simulée et, le cas échéant et depuis sa création, combien de personnes *a*) y ont été inscrites, *b*) ont touché des (i) prestations d'assurance-chômage (ii) allocations de formation, et quel a été le montant total des paiements versés à tous les stagiaires?

**L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Il n'y a pas de Programme d'expérience de travail simulée. Cependant, depuis 1981-1982, dans le cadre du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre (PAIM), la Commission a acheté des cours de formation en cours d'emploi simulée pour les apprentis et autres travailleurs mis-à-pied dans des professions en pénurie de main-d'œuvre spécialisée.

*a*) Depuis 1981-1982, environ 2,350 personnes ont été inscrites au programme.

*b*) Du nombre ci-dessus mentionné, approximativement (i) 1,760 personnes ont reçu des prestations d'assurance-chômage et (ii) 590 personnes ont reçu des allocations; toutes ces personnes ont reçu en plus une allocation d'encouragement de \$25 par semaine.

Les sommes totales versées depuis le début de cette initiative sont environ: \$2,300,000 pour les allocations; \$4,200,000 en prestations d'assurance-chômage; \$6,500,000 au total.

#### LE PROGRAMME DES ÉNERGIES RENOUVELABLES POUR L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

#### Question n° 119—M. Stewart:

1. Existe-t-il un Programme des énergies renouvelables pour l'industrie forestière et, le cas échéant, quel en a été le total des dépenses au cours des années financières *a*) 1980-1981, *b*) 1981-1982, *c*) 1982-1983?

2. Quel est le budget prévu au programme pour l'année financière 1983-1984?

**M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources rapporte que: